34 Fre. 21776 n
Case Fre 21525

LA LOI ET LE ROI.

DISCOURS

Prononcé par le Roi, à l'Assemblée Nationale, le 4 Février 1790.

MESSIEURS, la gravité des circonstances où se trouve la France, m'attire au milieu de vous. Le relâchement progressif de tous les liens de l'ordre & de la subordination, la suspension ou l'inactivité de la Justice, les mécontentemens qui naissent des privations particulières, les oppositions, les haines malheureuses qui sont la suite inévitable des longues dissentions, la situation critique des finances & les incertitudes sur la fortune publique; enfin l'agitation générale des esprits, tout semble se réunir pour entretenir l'inquiétude des véritables amis de la prospérité & du bonheur du Royaume.

Un grand but se présente à vos regards, mais il faut y atteindre sans accroissement de trouble & sans nouvelles convulsions. C'étoit, je dois le dire, d'une manière plus douce & plus tranquille que j'espérois vous y conduire, lorsque je formai le dessein de vous rassembler & de réunir, pour la félicité publique, les lumières & les volontés des Représentans de la Nation; mais mon bonheur & ma gloire ne sont pas moins étroitement liés au succès de vos travaux.

Je les ai garantis, par une continuelle vigilance, de l'influence funeste que pouvoient avoir sur eux les circonstances malheureuses au milieu desquelles vous vous trouviez placés. Les horreurs de la disette que la France avoit à redouter l'année dernière, ont été éloignées par des soins multipliés & des approvisionnemens immenses. Le désordre que l'état ancien des finances, le discrédit, l'excessive rareté du numéraire & le dépérissement graduel des revenus devoient naturellement amener, ce désordre, au moins dans son éclat, & dans ses excès, a été jusqu'à présent écarté. J'ai adouci par-tout, & principalement

THE NEWBERRY LIBRARY

dans la Capitale, les dangereuſes conſéquences du défaut de travail; & nonobſtant l'affoibliſſement de tous les moyens d'autorité, j'ai maintenu le Royaume, non pas, il s'en faut bien, dans le calme que j'euſſe déſiré, mais dans un état de tranquillité ſuffiſant pour recevoir le bienfait d'une liberté ſage & bien ordonnée. Enfin, malgré notre ſituation intérieure généralement connue, & malgré les orages politiques qui agitent d'autres Nations, j'ai conſervé la paix au dehors, & j'ai entretenu avec toutes les Puiſſances de l'Europe les rapports d'égards & d'amitié qui peuvent rendre cette paix durable.

Après vous avoir ainſi préſervés des grandes contrariétés qui pouvoient ſi aiſément traverſer vos ſoins & vos travaux, je crois le moment arrivé où il importe à l'intérêt de l'État que je m'aſſocie d'une manière encore plus expreſſe & plus manifeſte à l'exécution & à la réuſſite de tout ce que vous avez concerté pour l'avantage de la France. Je ne puis ſaiſir une plus grande occaſion que celle où vous préſentez à mon acceptation des Décrets deſtinés à établir dans le Royaume une organiſation nouvelle, qui doit avoir une influence ſi importante & ſi propice ſur le bonheur de mes Sujets & ſur la proſpérité de cet Empire.

Vous ſavez, Meſſieurs, qu'il y a plus de dix ans, & dans un temps où le vœu de la Nation ne s'étoit pas encore expliqué ſur les Aſſemblées Provinciales, j'avois commencé à ſubſtituer ce genre d'adminiſtration à celui qu'une ancienne & longue habitude avoit conſacré. L'expérience m'ayant fait connoître que je ne m'étois point trompé dans l'opinion que j'avois conçue de l'utilité de ces établiſſemens, j'ai cherché à faire jouir du même bienfait toutes les Provinces de mon Royaume; & pour aſſurer aux nouvelles adminiſtrations la confiance générale, j'ai voulu que les Membres dont elles devoient être compoſées fuſſent nommés librement par tous les Citoyens. Vous avez amélioré ces vues de pluſieurs manières, & la plus eſſentielle, ſans doute, eſt cette ſubdiviſion égale & ſagement motivée qui, en affoibliſſant les anciennes ſéparations de Province à Province, & en établiſſant un ſyſtême général & complet d'équilibre, réu-

nit d'avantage à un même esprit & à un même intérêt toutes les parties du Royaume. Cette grande idée, ce salutaire dessein vous sont entièrement dus; il ne falloit pas moins qu'une réunion de volontés de la part des Représentans de la Nation; il ne falloit pas moins que leur juste ascendant sur l'opinion générale, pour entreprendre avec confiance un changement d'une si grande importance, & pour vaincre, au nom de la raison, les résistances de l'habitude & des intérêts particuliers.

Je favoriserai, je seconderai par tous les moyens qui sont en mon pouvoir, le succès de cette vaste organisation, d'où dépend à mes yeux le salut de la France; & je crois nécessaire de le dire, je suis trop occupé de la situation intérieure du Royaume; j'ai les yeux trop ouverts sur les dangers de tout genre dont nous sommes environnés, pour ne pas sentir fortement que, dans la disposition présente des esprits, & en considérant l'état où se trouvent les affaires publiques, il faut qu'un nouvel ordre de choses s'établisse avec calme & avec tranquillité, ou que le Royaume soit exposé à toutes les calamités de l'anarchie.

Que les vrais Citoyens y réfléchissent, ainsi que je l'ai fait, en fixant uniquement leur attention sur le bien de l'État, & ils verront que, même avec des opinions différentes, un intérêt éminent doit les réunir tous aujourd'hui. Le temps réformera ce qui pourra rester de défectueux dans la collection des Lois qui auront été l'ouvrage de cette Assemblée; mais toute entreprise qui tendroit à ébranler les principes de la Constitution même, tout concert qui auroit pour but de les renverser, ou d'en affoiblir l'heureuse influence, ne serviroient qu'à introduire au milieu de nous les maux effrayans de la discordre; & en supposant le succès d'une semblable tentative contre mon peuple & moi, le résultat nous priveroit, sans remplacement, des divers biens dont un nouvel ordre de choses nous offre la perspective.

Livrons-nous donc de bonne foi aux espérances que nous pouvons concevoir, & ne songeons qu'à les réaliser par un accord unanime. Que par-tout on sache que le

Monarque & les Représentans de la Nation sont unis d'un même intérêt & d'un même vœu, afin que cette opinion, cette ferme croyance répandent dans les Provinces un esprit de paix & de bonne volonté, & que tous les Citoyens recommandables par leur honnêteté, toux ceux qui peuvent servir l'État essentiellement par leur zèle & par leurs lumières, s'empressent de prendre part aux différentes subdivisions de l'administration générale, dont l'enchaînement & l'ensemble doivent concourir efficacement au rétablissement de l'ordre & à la prospérité du Royaume.

Nous ne devons point nous le dissimuler, il y a beaucoup à faire pour arriver à ce but. Une volonté suivie, un effort général & commun, sont absolument nécessaires pour obtenir un succès véritable. Continuez donc vos travaux, sans autre passion que celle du bien; fixez toujours votre premiere attention sur le sort du Peuple & sur la liberté publique; mais occupez-vous aussi d'adoucir, de calmer toutes les défiances, & mettez fin, le plutôt possible, aux différentes inquiétudes qui éloignent de la France un si grand nombre de ses Citoyens, & dont l'effet contraste avec les Lois de sureté & de liberté que vous voulez établir. La prospérité ne reviendra qu'avec le contentement général. Nous appercevons par-tout des espérances; soyons impatiens de voir aussi par-tout le bonheur.

Un jour, j'aime à le croire, tous les François indistinctement reconnoîtront l'avantage de l'entière suppression des différences d'Ordres & d'États, lorsqu'il est question de travailler en commun au bien public, à cette prospérité de la Patrie qui intéresse également tous les Citoyens, & chacun doit voir sans peine que, pour être appelé dorénavant à servir l'État de quelque manière, il suffira de s'être rendu remarquable par ses talens ou par ses vertus.

En même temps néanmoins tout ce qui rappelle à une Nation l'ancienneté & la continuité des services d'une race honorée, est une distinction que rien ne peut détruire; &, comme elle s'unit aux devoirs de la recon-

noissance, ceux qui, dans toutes les classes de la société, aspirent à servir efficacement leur Patrie, & ceux qui ont eu déjà le bonheur d'y réussir, ont un intérêt à respecter cette transmission de titres ou de souvenirs, le plus beau de tous les héritages qu'on puisse faire passer à ses enfans.

Le respect dû aux Ministres de la Religion ne pourra non plus s'effacer; & lorsque leur considération sera principalement unie aux saintes vérités qui sont la sauve-garde de l'ordre & de la morale, tous les Citoyens honnêtes & éclairés auront un égal intérêt à la maintenir & à la défendre.

Sans doute ceux qui ont abandonné leurs privilèges pécuniaires, ceux qui ne formeront plus, comme autrefois, un Ordre politique dans l'État, se trouvent soumis à des sacrifices dont je connois toute l'importance; mais, j'en ai la persuasion, ils auront assez de générosité pour chercher un dédommagement dans tous les avantages publics dont l'établissement des Assemblées Nationales presente l'espérance.

J'aurois bien aussi des pertes à compter, si, au milieu des plus grands intérêts de l'État, je m'arrêtois à des calculs personnels; mais je trouve une compensation qui me suffit, une compensation pleine & entière dans l'accroissement du bonheur de la Nation; & c'est du fond de mon cœur que j'exprime ici ce sentiment.

Je défendrai donc, je maintiendrai la liberté constitutionnelle, dont le vœu général, d'accord avec le mien, a consacré les principes. Je ferai davantage, & de concert avec la Reine, qui partage tous mes sentimens, je préparerai de bonne heure l'esprit & le cœur de mon fils au nouvel ordre de choses que les circonstances ont amené. Je l'habituerai dès ses premiers ans à être heureux du bonheur des François, & à reconnoître toujours, malgré le langage des flatteurs, qu'une sage constitution le préservera des dangers de l'inexpérience, & qu'une juste liberté ajoute un nouveau prix aux sentimens d'amour & de fidélité dont la Nation, depuis tant de siècles, donne à ses Rois des preuves si touchantes.

Je ne dois point le mettre en doute: en achevant votre

ouvrage, vous vous occuperez ſurement avec ſageſſe & avec candeur de l'affermiſſement du pouvoir exécutif, cette condition ſans laquelle il ne ſauroit exiſter aucun ordre durable au dedans ni aucune conſidération au dehors. Nulle défiance ne peut raiſonnablement vous reſter; ainſi il eſt de votre devoir, comme Citoyens & comme fidèles Repréſentans de la Nation, d'aſſurer au bien de l'État & à la liberté publique cette ſtabilité qui ne peut dériver que d'une autorité active & tutélaire. Vous aurez ſurement préſent à l'eſprit que, ſans une telle autorité, toutes les parties de votre ſyſtême de Conſtitution reſteroient à la fois ſans lien & ſans correſpondance; & en vous occupant de la liberté que vous aimez & que j'aime auſſi, vous ne perdrez pas de vue que le déſordre en adminiſtration, en amenant la confuſion des pouvoirs, dégénère ſouvent, par d'aveugles violences, dans la plus dangereuſe & la plus alarmante de toutes les tyrannies.

Ainſi, non pas pour moi, Meſſieurs, qui ne compte point ce qui m'eſt perſonnel près des lois & des inſtitutions qui doivent régler le deſtin de l'Empire, mais pour le bonheur même de notre Patrie, pour ſa proſpérité, pour ſa puiſſance, je vous invite à vous affranchir de toutes les impreſſions du moment, qui pourroient vous détourner de conſidérer dans ſon enſemble ce qu'exige un Royaume tel que la France, & par ſa vaſte étendue, & par ſon immenſe population, & par ſes relations inévitables au dehors.

Vous ne négligerez point non plus de fixer votre attention ſur ce qu'exigent encore des Légiſlateurs les mœurs, le caractère & les habitudes d'une Nation devenue trop célèbre en Europe par la nature de ſon eſprit & de ſon génie, pour qu'il puiſſe paroître indifférent d'entretenir ou d'altérer en elles les ſentimens de douceur, de confiance & de bonté qui lui ont valu tant de renommée.

Donnez-lui l'exemple auſſi de cet eſprit de juſtice qui ſert de ſauve-garde à la propriété, à ce droit reſpecté de toutes les Nations, qui n'eſt pas l'ouvrage du haſard, qui ne dérive point des privilèges d'opinion, mais qui ſe lie étroitement aux rapports les plus eſſentiels de l'ordre public & aux premières conditions de l'harmonie ſociale.

Par quelle fatalité, lorſque le calme commençoit à

renaître, de nouvelles inquiétudes se sont-elles répandues dans les Provinces ! par quelle fatalité s'y livre-t-on à de nouveaux excès ! Joignez-vous à moi pour les arrêter, & empêchons de tous nos efforts que des violences criminelles ne viennent souiller ces jours où le bonheur de la Nation se prépare. Vous qui pouvez influer par tant de moyens sur la confiance publique, éclairez sur ses véritables intérêts le Peuple qu'on égare, ce bon Peuple qui m'est si cher, & dont on m'assure que je suis aimé, quand on veut me consoler de mes peines. Ah ! s'il savoit à quel point je suis malheureux à la nouvelle d'un injuste attentat contre les fortunes, ou d'un acte de violence contre les personnes, peut-être il m'épargneroit cette douloureuse amertume !

Je ne puis vous entretenir des grands intérêts de l'État, sans vous presser de vous occuper, d'une manière instante & définitive, de tout ce qui tient au rétablissement de l'ordre dane les finances, & à la tranquillité de la multitude innombrable de Citoyens qui sont unis par quelque lien à la fortune publique. Il est temps d'appaiser toutes les inquiétudes; il est temps de rendre à ce Royaume la force de crédit à laquelle il a droit de prétendre. Vous ne pouvez pas tout entreprendre à la fois : aussi je vous invite à réserver pour d'autres temps une partie des biens dont la réunion de vos lumières vous présente le tableau. Mais quand vous aurez ajouté, à ce que vous avez déjà fait, un plan sage & raisonnable pour l'exercice de la justice, quand vous aurez assuré les bases d'un équilibre parfait entre les revenus & les dépenses de l'État, enfin quand vous aurez achevé l'ouvrage de la Constitution, vous aurez acquis de grands droits à la reconnoissance publique; & dans la continuation successive des Assemblées Nationales, continuation fondée dorénavant sur cette Constitution même, il n'y aura plus qu'à ajouter d'année en année de nouveaux moyens de prospérité à tous ceux que vous avez déjà préparés. Puisse cette journée, où votre Monarque vient s'unir à vous de la manière la plus franche & la plus intime, être une époque mémorable dans l'histoire de cet Empire ! Elle le sera, je l'espère, si mes vœux ardens, si

mes instantes exhortations peuvent être un signal de paix & de rapprochement entre vous. Que ceux qui s'éloigneroient encore d'un esprit de concorde, devenu si nécessaire, me fassent le sacrifice de tous les souvenirs qui les affligent, je les payerai par ma reconnoissance & mon affection. Ne professons tous, à compter de ce jour, ne professons tous, je vous en donne l'exemple, qu'une seule opinion, qu'un seul intérêt, qu'une seule volonté, l'attachement à la Constitution nouvelle, & le désir ardent de la paix, du bonheur & de la prospérité de la France.

Réponse de Monsieur le Président.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE voit avec la plus vive reconnoissance, mais sans étonnement, la conduite confiante & paternelle de VOTRE MAJESTÉ. Négligeant l'appareil & le faste du Trône, vous avez senti, SIRE, que pour convaincre tous les esprits, pour entraîner tous les cœurs, il suffisoit de vous montrer dans la simplicité de vos vertus. Et lorsque VOTRE MAJESTÉ vient au milieu des Représentans de la Nation contracter avec eux l'engagement d'aimer, de maintenir, & de défendre la Constitution & les Lois, je ne risquerai pas, SIRE, d'affoiblir, en voulant les peindre, les témoignages de la gratitude, du respect & de l'amour que la France doit au patriotisme de son Roi, mais j'en abandonne l'expression au sentiment sûr, qui dans cette circonstance saura bien lui seul inspirer les François.

Formule du Serment.

Je jure d'être fidèle à la Nation, à la Loi, au Roi, & de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'ASSEMBLÉE NATIONALE, & acceptée par le ROI.

Sur la copie imprimée à Paris de l'Imprimerie Nationale.

A MONTAUBAN, chez FONTANEL, Imprimeur du Roi.